



BILAN DE LA STRATÉGIE MINÉRALE DU QUÉBEC ET DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR MINIER



A row of white tents with orange trim is set up in a field. The scene is captured at sunset, with a warm orange and yellow glow on the horizon and a blue sky above. The tents are arranged in a line, receding into the distance. The foreground shows some low-lying vegetation and a dirt path.

EN BREF

En juin 2009, le gouvernement du Québec présentait sa première stratégie minérale qui permet de préciser la vision stratégique du secteur minier afin d'en assurer l'avenir et de faire en sorte qu'il participe, de manière permanente, à la prospérité des communautés et des régions dans le respect des principes du développement durable.

Depuis 2009, le gouvernement s'est donné les moyens d'accroître les activités minières, de maximiser les retombées économiques, d'améliorer la transparence et la cohabitation harmonieuse des activités minières et des autres usages du territoire.

Sur le plan économique, 39 mesures ont été mises en place afin, notamment, d'accélérer le développement minier du Nord québécois, de développer l'acquisition et la diffusion des connaissances géoscientifiques, de diversifier les activités économiques liées au secteur minier et d'appuyer la recherche, l'innovation et le développement de la main-d'œuvre dans ce secteur. Sur le plan environnemental, 14 mesures ont été mises en place, permettant entre autres d'améliorer la protection du territoire, d'assurer la restauration des sites miniers et d'obtenir des garanties financières adéquates. Enfin, 15 mesures ont contribué à favoriser la collaboration avec les régions, les communautés locales et les communautés autochtones.

Avec les modifications apportées à la Loi sur les mines, adoptées par l'Assemblée nationale en décembre 2013, c'est près de 90 % des mesures découlant de la Stratégie minérale qui ont été mises en œuvre, soit 68 des 80 mesures prévues initialement dans le plan d'action. Depuis 2009, quelques mesures ont été abandonnées, d'autres sont en cours de réalisation, dont certaines seront terminées d'ici la fin de 2014.

La Stratégie minérale du Québec s'appuie sur trois grandes orientations : créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minier, assurer un développement minier respectueux de l'environnement et favoriser un développement minier associé aux communautés et intégré dans le milieu. En voici les principales réalisations dont certaines s'effectuent en continu.

CRÉER DE LA RICHESSE ET PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINIER

Les mines sont un atout considérable pour le Québec. Le gouvernement s'est donné les moyens de favoriser l'exploration et le développement de nouveaux projets miniers par :

L'accélération du développement minier du Nord québécois

- Lancement, en 2011, du Plan Nord visant à assurer un développement efficace et cohérent du territoire situé au nord du 49^e parallèle, et ce, dans le respect des principes du développement durable. Le Plan Nord vise non seulement le développement du secteur minier, mais également celui des secteurs énergétique, forestier, bioalimentaire et touristique.
- Investissements de 508 M\$ dans le réseau routier du nord du Québec pour 2013-2015 afin de répondre aux besoins des communautés et des promoteurs.
- Début en 2009 des travaux de prolongement de la route 167 reliant Chibougamau au secteur des monts Otish. Les travaux seront terminés en 2014.
- Attribution, en 2013 et maintien du financement en 2014 pour la réalisation d'une étude de faisabilité de 20 M\$ ayant pour but de déterminer la meilleure option ferroviaire pour desservir la fosse du Labrador.
- Entente, entre le gouvernement du Québec et Les Diamants Stornoway en 2013, sur le parachèvement de la route 167.
- Autorisation par le gouvernement, en 2013, de la construction d'un aérodrome pour le projet diamantifère Renard, dont l'accès sera partagé avec les communautés locales et cries.

L'acquisition et la diffusion de connaissances géoscientifiques et l'optimisation du potentiel minier des régions

- En 2009, création du volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles, doté d'un budget annuel de 20 M\$, financé à partir de l'impôt minier. Chaque année, 12 M\$ sont consacrés aux travaux géoscientifiques menés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).
- Réalisation, par le MERN, de levés géoscientifiques couvrant 159 243 km² en 2011-2012, 265 319 km² en 2012-2013 et 137 892 km² en 2013-2014.
- De 2009 à 2013, identification de 492 cibles d'exploration à partir de travaux de terrain et délivrance de 9 386 titres miniers d'exploration sur ces cibles.
- Identification de 14 nouvelles cibles d'exploration du cuivre à la Baie-James en 2010-2011, en partenariat avec la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).
- Collaboration annuelle entre le MERN et la Commission géologique du Canada à des projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques au Québec cofinancés par les deux parties.

La diffusion, par le MERN, d'information et de documents sur le potentiel minier québécois

- Publication annuelle des résultats des travaux de la Direction générale de Géologie Québec et du Rapport sur les activités minières du Québec qui donne une image complète des activités d'exploration, d'exploitation et de restauration des sites miniers.
- Participation annuelle au congrès de la Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC) à Toronto ainsi qu'aux missions d'Investissement Québec au congrès China Mining (éditions 2011, 2012, 2013 et 2014 (PDAC)) permettant de faire connaître le potentiel minier du Québec et de susciter des investissements.
- Création, en 2009, du portail sur l'industrie minière et les substances exploitées, accessible sur le site Internet du MERN.

Le développement économique et la diversification des activités

- Participation de la SOQUEM dans le consortium qui a réalisé les premiers travaux d'exploration du diamant qui ont mené au projet diamantifère Renard avec l'entreprise Les Diamants Stornoway inc.
- Mise en place, par le MERN en 2010, d'un service d'accompagnement offert aux promoteurs élaborant des projets miniers au Québec afin de les guider dans leurs démarches auprès du gouvernement.
- Mise en place du plan d'action ACCORD 2013-2018 pour la valorisation de la tourbe dans le Bas-Saint-Laurent, ce qui se traduit par un appui du gouvernement au développement de ce créneau en termes d'expertise et de financement.
- Mise en place, dans le cadre du Budget 2013-2014 et maintien dans le Discours sur le budget 2014-2015, d'un congé fiscal pour les grands projets d'investissement y compris ceux qui visent la transformation des ressources naturelles, dont les substances minérales.

Le secteur minier est par définition cyclique. Pour contrer les effets des cycles économiques, le gouvernement s'est donné les moyens d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière et d'accroître les retombées économiques par :

L'appui du MERN à la recherche et à l'innovation, à l'accompagnement des entreprises et au soutien de l'entrepreneuriat minier québécois

- Création, en 2012, de Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec, dont le mandat est d'accompagner les entreprises tout au long de la réalisation de leurs projets, de l'exploration à l'exploitation, jusqu'à la transformation des ressources en offrant toute la gamme des produits financiers tels que des participations dans le capital-actions des entreprises, des débentures et diverses formes de prêts. Dans le Discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement

réaffirme sa volonté d'encourager, par la création du fonds Capital Mines Hydrocarbures (1 G\$), les investissements dans l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables et de relancer le Plan Nord. Ressources Québec assumera la gestion de ce fonds. La société sera la porte d'entrée pour les entreprises et elle travaillera en collaboration avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Elle aura pour mandat d'analyser les projets d'investissement, d'y investir ainsi que de gérer ces investissements.

- Appui financier aux activités suivantes :
 - Consortium de recherche en exploration minière (CONSOREM : 90 000 \$/an pour 2009-2011 et 150 000 \$/an pour 2012-2014).
 - Consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales (COREM : 1 M\$/an pour 2009-2013).
 - Société de recherche en développement minier (SOREDEM : 45 000 \$/an pour 2009-2010 et 2012-2014).
 - Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour le financement de projets de recherche améliorant les connaissances sur le développement minier en milieu nordique (FQRNT : maximum de 3 M\$ par année pour 2012-2016).
 - Chaire en entrepreneuriat minier de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec à Montréal (150 000 \$/an pour 2011-2015).
- Dans le cadre du programme d'adaptation aux changements climatiques géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, obtention de crédits visant à mettre sur pied un programme de recherche de 500 000 \$ sur l'analyse des risques et la vulnérabilité du secteur minier dans un contexte de changement climatique.

La révision du régime d'impôt minier

- Révision du régime d'impôt minier en 2010 afin d'augmenter le taux de taxation et de s'assurer que les déficits d'une mine ne pourront réduire les profits d'une autre.
- Nouveaux ajustements, en 2013, du régime d'impôt minier afin de créer un impôt minier minimum et une redevance croissante avec l'augmentation des bénéfices. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

À moyen et à long termes, l'industrie minière fera face au défi de répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée. Elle devra pourvoir plusieurs milliers d'emplois qui seront rendus nécessaires pour satisfaire les besoins de nouveaux projets miniers ou qui seront dus à des départs à la retraite. Le MERN a posé des gestes pour répondre aux besoins en main-d'œuvre par une :

- Participation au conseil d'administration de l'Institut national des mines du Québec, organisme bénéficiant d'un financement gouvernemental qui contribue, depuis sa création en 2010, à assurer une offre adéquate de formations dans le domaine minier au Québec.

- Participation au conseil d'administration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, organisme de concertation bénéficiant d'un financement gouvernemental qui met en œuvre des actions et stratégies liées aux besoins de main-d'œuvre dans l'industrie des mines.
- Valorisation du domaine minier auprès de la clientèle scolaire grâce à la trousse virtuelle « Plein de ressources », au bulletin « Cnaturel » et à des activités éducatives présentées lors du congrès annuel Québec Mines. Pour l'édition du Congrès 2013, près de 2 150 élèves et 180 professeurs ont assisté au volet Québec mines découverte, profitant ainsi des différents thèmes exposés : exploration, traitement du minerai, produits et fabrication, écoresponsabilité et sécurité ainsi que mise en valeur des géosciences.



ASSURER UN DÉVELOPPEMENT MINIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Malgré les efforts consentis par l'industrie minière au cours des années en matière de respect de l'environnement, certains aspects du développement minier demandent à être améliorés. Des mesures ont été prises pour assurer :

La restauration des sites miniers

- Réalisation d'une planification décennale et annuelle pour la restauration des sites miniers abandonnés, dans le respect des exigences du Contrôleur des finances.
- Depuis 2006-2007, réalisation de travaux de restauration, de sécurisation et de nettoyage sur 137 sites miniers pour une somme de 91,2 M\$.
- Modification de la réglementation, en août 2013, afin d'élargir la portée de la garantie financière à l'ensemble du site minier, de couvrir 100 % des coûts de restauration estimés et de réduire substantiellement le calendrier de versement pour les sites d'exploitation et les sites d'exploration.
- Inscription de l'obligation de restauration sur les certificats d'inscription du claim, à compter de 2014.

Une meilleure protection de l'environnement et des territoires

- Depuis 2009, mise en place de balises permettant de mieux gérer les demandes d'échantillonnage en vrac.
- Réalisation, depuis 2009, d'un inventaire de 338 sites géologiques exceptionnels dans la perspective d'établir des mesures de protection adéquates.
- Augmentation de la superficie des aires protégées : dans les 10 dernières années, elle a triplé passant de 4,6 millions d'hectares en 2000 à 13,9 millions d'hectares en 2012 puis à 15,2 millions d'hectares en 2014, ce qui représente 9,1 % du territoire québécois.
- En décembre 2013, sanction du projet de loi modifiant la Loi sur les mines par l'Assemblée nationale. La Loi comporte :
 - l'abaissement du seuil obligeant la réalisation d'études d'impact environnemental pour l'ouverture d'une mine et la construction d'une usine de traitement. Cela fait en sorte que davantage de projets feront l'objet de ces études;
 - la protection particulière accordée aux eskers et autres territoires possédant un potentiel d'eau potable;
 - l'obligation de déposer les plans de restauration des sites miniers avant les consultations publiques;
 - l'obtention d'un bail à la condition que le plan de réaménagement et de restauration minière ait été approuvé;
 - l'abandon partiel ou total d'un claim en vue de la création d'une aire protégée.
- À compter de mai 2014, consultations sur la filière uranium par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT MINIER ASSOCIÉ AUX COMMUNAUTÉS ET INTÉGRÉ DANS LE MILIEU

Les activités minières constituent une occasion de développement considérable pour plusieurs régions du Québec. Les autorités régionales désirent participer davantage au développement, afin d'accroître les retombées directes pour les communautés et d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations. Depuis 2009, des mesures ont été prises par le gouvernement pour favoriser la participation des communautés locales et autochtones au développement minier, soit :

La diffusion de l'information et l'accroissement de la transparence

- Transmission, sur demande, aux communautés locales et autochtones, de l'information sur les titres miniers pour les territoires d'intérêt.

- Consultation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire sur la programmation annuelle de la Direction générale de Géologie Québec.
- En décembre 2013, sanction du projet de loi modifiant la Loi sur les mines. La Loi comporte l'obligation :
 1. de procéder à une consultation publique pour tout projet minier :
 - par le BAPE, pour les projets d'exploitation de substances métalliques de 2 000 tonnes et plus par jour ainsi que pour tout projet minier de terres rares, peu importe le seuil de production,
 - par le promoteur, pour les projets d'exploitation de substances métalliques de moins de 2 000 tonnes par jour;
 2. d'informer les propriétaires des terrains et la municipalité de la délivrance d'un claim;
 3. de procéder à une consultation publique, par le promoteur, pour les projets d'exploitation de la tourbe ou des substances minérales de surface nécessaires à une activité industrielle ou d'exportation commerciale.

La collaboration du MERN avec les communautés locales

- Collaboration à l'élaboration des plans d'affectation du territoire public ainsi que des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.
- Appui financier à la Table jamésienne de concertation minière pour soutenir ses travaux (50 000 \$/an pour 2012-2014).

La collaboration du MERN avec les communautés autochtones

- Appui financier aux fonds miniers autochtones, soit le Conseil cri sur l'exploration minière et le Fonds d'exploration minière du Nunavik (600 000 \$/an pour 2009-2015).
- Embauche de main-d'œuvre autochtone dans les équipes de cartographie géologique.
- Sensibilisation des sociétés minières aux réalités autochtones.



LE SECTEUR MINIER AU QUÉBEC, C'EST :

- 27 mines actives et plus de 350 établissements d'exploitation de substances minérales de surface.
- Une production minière très diversifiée avec la production et la valorisation de 30 minéraux différents (17 métaux et 13 minéraux non métalliques).
- Plus de 14 000 emplois dans les activités d'extraction et près de 30 000 emplois dans les activités de transformation de métaux et de minéraux pour un total de plus de 45 000 emplois.
- Des investissements miniers en exploration, en mise en valeur et en aménagement de complexes miniers qui devraient atteindre 3,2 G\$ en 2013.



© Port de Sept-Iles